



=====

VILLE DE RIS-ORANGIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément au décret n°2023-257 du 6 avril 2023, le Conseil municipal est convoqué :

Le vendredi 9 juin 2023, à 18 h 30
Salle Emile Gagneux
60 rue Albert-Rémy
91130 RIS-ORANGIS

Ordre du jour

1. Elections Sénatoriales - Désignation de neuf délégués suppléants

Le public est autorisé à assister à ce Conseil municipal.

Fait à Ris-Orangis, le 2 juin 2023.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental de l'Essonne

